



HEYRIEUX FLASH

N° 286 – AVRIL 2021

■ CityAll : l'application du citoyen connecté

La Municipalité vous permet de rester connecté à l'information locale en temps réel via l'application City All.

Cette application est gratuite et téléchargeable sur Play Store (Smartphones) ou Apple store (iPhone).

Vous devrez ensuite choisir votre commune : Heyrieux.

Vous pourrez accéder à toutes les infos utiles en direct (journal électronique, Facebook, Mairie, n° d'urgence, fil d'actualités etc..)



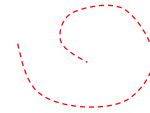
La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



AGENDA

Croix Rouge

Le 25 mai 2021 : Don du sang à la salle des sports de 16h15 à 19h15
Prenez rendez-vous en ligne

<https://efs.link/rdv>

Commission Culturelle :

Le 29 mai 2021 : Concert Gospel au Foyer Rural à 20h30 (sous réserve)

Elections Régionales et Départementales

les 20 et 27 juin 2021

De 8h à 18h

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 14 mai pour vous inscrire

FETE DE LA MUSIQUE (sous réserve)

Recherche musiciens (nes) pour la fête de la musique

La Mairie d'Heyrieux recherche des musiciens (nes), seul (e) ou en groupe, pour se produire gratuitement dans les rues de la commune lors de la fête de la musique le 21 juin 2021.

Les emplacements seront attribués par tirage au sort.

Pour vous faire connaître : mairie@heyrieux.fr



Cette année, le conseil d'administration du CCAS a souhaité offrir un soin bien être à chaque résident de la maison de retraite des Colombes.

Nous pensons que ce moment de détente les aiderait à adoucir cette année sanitaire difficile et contraignante pour tout le monde.

L'intervenante Christèle TOMASSI, « l'Or du massage », a su, grâce à son empathie, s'adapter au budget du CCAS pour que chaque résident puisse bénéficier d'un soin individualisé. Environ 80 personnes sont concernées.

Monsieur le Maire, Président du CCAS, Madame MOREAU/POLSINELLI Vice-Présidente, Monsieur Bernard MICHEL administrateur se sont déplacés pour le lancement de l'opération.

Christèle TOMASSI interviendra au moins sept demi-journées.

Madame ROUGEOT, résidente aux Colombes, a été la première personne à bénéficier de l'intervention de Christèle TOMASSI.

Nous avons eu le privilège de faire la connaissance de Sylvie, aide-soignante de formation, qui remplacera sa collègue animatrice Élodie durant son congé maternité.

Sylvie est également aide-soignante de formation.

Apparemment, les résidents ont été très réceptifs et ont apprécié ces temps de bien-être. Certains se sont même endormis ou ont chanté. C'est une très belle expérience et de beaux moments partagés.

De plus, le CCAS a négocié avec Estelle Serve, sophrologue sur Heyrieux, une séance "de sophro-relaxation".

L'ensemble des équipes soignantes ou autres personnels a été ciblé car tous ayant contribué et contribuent à faire face au contexte sanitaire encore si complexe. Estelle interviendra le mardi 27 avril à 15h00.

La logistique sera assurée par la municipalité.

Le CCAS remercie tous ses partenaires pour leur participation à l'intérêt général.

Le CCAS : Recensement Plan Canicule 2021

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, oblige les mairies à instituer un registre nominatif des personnes « dites fragiles ». Seules les personnes énoncées ci-dessous peuvent être inscrites sur ce registre :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation « adulte handicapé » ou de l'allocation compensatrice tierce personne ou de la carte d'invalidité et de victime de guerre.

Cette inscription peut être faite par toute personne concernée, par son représentant légal ou encore par un tiers (parent, voisin, médecin traitant). Cependant, lorsque la demande émane d'un tiers, elle devra être faite par écrit.

En cas de déclenchement du plan alerte et d'urgence « canicule », un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre, afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Les Inscriptions à l'école élémentaire publique Pasteur auront lieu les :

- lundi 31 mai
- lundi 7 juin
- mardi 8 juin
- lundi 14 juin

Prise de rendez-vous uniquement par mail à : ce.0382119x@ac-grenoble.fr

AMBROISIE

En juillet 2019, un nouveau plan de lutte **contre l'ambroisie** et un nouvel arrêté préfectoral ont été adoptés. Il s'agit de limiter l'exposition de chacun à ces pollens fortement allergènes. L'Isère est un département particulièrement touché en termes d'infestation par l'ambroisie qui est essentiellement présente sur des terrains agricoles. Les enjeux sont de s'assurer que ces parcelles ne sont pas sources de contamination pour les terrains limitrophes.

La lutte contre l'ambroisie est une obligation pour chacun, quel que soit le milieu où on la trouve. Elle nécessite une mobilisation au plus près du terrain, de tous les acteurs, y compris du grand public.

Que doit on faire ?

Procéder à une **coupe** haute (supérieure à 10 cm) en mai-juin, autant de fois que possible, puis à une **coupe** définitive très basse (entre 2 et 5 cm) à partir de fin juillet / début août, idéalement pendant la floraison (avant que les fleurs se chargent en pollen). partout, quand il y a de grandes quantités d'**ambroisie**.



REGLEMENTATION DES HORAIRES D'UTILISATION DE MATERIELS BRUYANTS

Les activités d'entretien des espaces verts sont réglementées dès lors qu'elles sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores pour les voisins, sont généralement encadrées par des arrêtés préfectoraux qui définissent les périodes au cours desquelles ces activités peuvent être accomplies.

Cela concerne les tondeuses à gazon, les débroussailluses, les coupe-bordures, les souffleurs de feuilles, les tronçonneuses, les taille-haies, les broyeurs de végétaux et tout autre matériel bruyant notamment de bricolage (scie, ponceuse, perceuse...). Les émissions sonores trop puissantes dans des créneaux horaires non autorisés peuvent faire l'objet de sanctions allant de la suspension des travaux, aux amendes en allant jusqu'aux poursuites pénales.

Entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne, mais en dehors de ces horaires, en pleine journée, le bruit peut aussi être sanctionné s'il ne respecte pas la réglementation.

Les plages **horaires** autorisées :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h,
- les samedis : de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et les jours fériés : de 10 h à 12h.



L'Association Heyrieux Espoir et Dons organise une grande collecte de piles usagées au profit de l'AFM-Téléthon. L'objectif est double : **protéger l'environnement et contribuer à la lutte contre les maladies rares**. Vous pourrez déposer vos piles :

- Dans le hall de la Mairie d'Heyrieux ;
- Au local des pompiers ;
- À la Médiathèque
- Au Centre Social.

1  **= 1**  **DON**
de l'énergie pour le Téléthon !

NOUVEAUX

- **AXA Prévoyance et Patrimoine** : Christophe CHABRELIE

Tél. : 06 77 29 58 18 –christophe.chabrelie.a2p@axa.fr

- **HYPNO-ENERGICIENNE** : Victorine GONZALEZ

Le bien-être par les méthodes douces : hypnose, hypnose minceur et tabac, le Reiki, la kinésiologie et l'EFT.

Tél. : 06 73 44 09 70 / victorinegonzalez17@gmail.com

NUMEROS UTILES

Mairie d'Heyrieux :

04.78.40.00.14

Email : mairie@heyrieux.fr

Site internet :

www.heyrieux.fr

Facebook

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

8h30-12h00/14h30-17h00

Le samedi : 9h00-12h00

(semaines impaires)

(sauf au mois d'août)

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

S.A.M.U. : 15

Médecin de garde : 15

Infirmières de garde :

04.78.40.02.14 /

06.71.35.04.52/

06.07.80.18.53

Ambulance de garde :

04.78.40.05.51

Police Municipale :

04.72.09.19.24

ETAT CIVIL

Naissances :

24 Mars : Léa PIRON

24 Mars : Luisa ARIAS BRUNIALTI

25 Mars : Diane CHANTRELLE

17 Mars : Amadeo DELAHAYE

Décès :

25 Mars : Caterina AMANTE veuve SPIRLI

02 Avril : Danièle CRUDU épouse PINTUS

05 Avril : Jeanne PADOVANI veuve JOLY

HEYRIEUX FLASH

Hôtel de Ville
38540 HEYRIEUX

Mensuel gratuit

Date de parution
AVRIL 2021

Dépôt légal
AVRIL 2021

ISSN 1268-2417

Impression :
Imprimerie des Alpes